

Serment des chirurgiens-dentistes de la Faculté d'odontologie de Lorraine

Au moment d'être admis(e) à exercer la profession de chirurgien-dentiste, je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Mon souci premier sera de participer à la préservation, à la promotion ou au rétablissement de la santé de mes patients selon ses dimensions physique et mentale, sociale et personnelle : pour cela, je travaillerai en partenariat respectueux avec mes confrères et j'aiderai les autorités sanitaires dans leurs efforts pour préserver et améliorer la santé de la population.

J'aurai comme objectif de prodiguer à mes patients les soins reconnus comme les meilleurs par les sciences médicales du moment.

Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences et je considérerai comme un devoir absolu de perfectionner sans cesse celles-ci.

Je respecterai tous les patients sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions.

Je ne me laisserai pas corrompre par l'appât du gain.

J'informerai mes patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences, je tiendrai compte de leurs choix et de leurs préférences pour leur procurer les soins les meilleurs.

Je ne tromperai jamais la confiance de mes patients et je tairai les secrets qu'ils me confient.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses, que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque.